



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2023

N°2023-01-08

L'an deux mille vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04  
Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11  
Contre : 0

**Procurator(s) :** M. DUBOST Pierre

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** M. ESSERTEL Cédric, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. Pierre DUBOST

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie PONCET

**Date de convocation**  
10/01/2023

**FONDS DE SOUTIEN LFA : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS  
ENVELOPPE N° 3**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023- 2026,

Considérant que notre commune souhaite construire un pôle associatif et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 10% du reste à charge hors taxes pour la commune, plafonné à 300 000 € au titre de l'enveloppe N°3 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (**enveloppe n°3**) en vue de participer au financement de Pôle Associatif, à hauteur de 10 % du reste à charge hors taxes pour la commune, plafonné à 300 000, 00 € (**montant du fonds de concours**).

- Autorise le Maire à signer tout acte à cette demande.

- Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré, à Bussy Albieux,  
le 17 Janvier 2023



La Secrétaire de Séance  
Valérie PONCET



Le Maire,  
Serge DERORY

06 FEV. 2023

Affichage fait le..... numériquement